

09 mai 2020 -19:38

Conseil des ministres du 9 mai 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le samedi 9 mai 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

09 mai 2020 -19:38

Appartient à Conseil des ministres du 9 mai 2020

Intervention de Finexpo dans une demande de crédit à l'exportation

Sur proposition du ministre chargé du Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé une demande de crédit à l'exportation pour le Ghana.

Il s'agit de la stabilisation du taux d'intérêt pour la vente et l'installation d'un système de *e-learning* au Ghana.

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

09 mai 2020 -19:38

Appartient à Conseil des ministres du 9 mai 2020

COVID-19 : prolongation de la durée de validité de certains chèques

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prolonge la durée de validité de certains chèques, suite à la pandémie COVID-19.

Le projet vise à prolonger la durée de la validité des titres-repas, écochèques, chèques cadeaux et chèques sport/culture dont la date d'expiration arrive à échéance. Ainsi, ils ne pourront pas être utilisés avant la levée des mesures d'urgence prises afin de lutter contre la propagation de la crise du coronavirus.

Le projet permettra aux bénéficiaires de ces chèques de préserver leur pouvoir d'achat. Pour les commerçants et les entreprises, il favorisera ainsi la reprise de leurs activités.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs visant à prolonger la durée de validité des titres-repas, des éco-chèques, des chèques-cadeaux et des chèques sport/culture en raison de la pandémie Covid-19

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns
Porte-parole
+32 474 88 30 17
florent.baudewyns@minsoc.fed.be

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de
l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

09 mai 2020 -19:38

Appartient à Conseil des ministres du 9 mai 2020

Financement de l'Union générale des infirmiers de Belgique

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les conditions et les modalités selon lesquelles l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) octroie une intervention financière pour le fonctionnement de l'Union générale des infirmiers de Belgique (UGIB).

Un montant est prévu pour le financement des frais de fonctionnement de l'UGIB et des associations de praticiens de l'art infirmier qu'elle réunit. Il s'agit de 384.797,97 euros pour 2020. Le projet d'arrêté royal est prévu pour deux ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns
Porte-parole (FR)
+32 474 88 30 17
florent.baudewyns@minsoc.fed.be

Peter Poulussen
Porte-parole (NL)
+32 475 95 11 68
peter.poulussen@minsoc.fed.be

09 mai 2020 -19:38

Appartient à [Conseil des ministres du 9 mai 2020](#)

Recrutement de stagiaires judiciaires pour 2020-2021

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le recrutement de 48 nouveaux stagiaires judiciaires pour 2020-2021. Il s'agit de 24 places néerlandophones et de 24 places francophones.

Le nombre de places tient compte des restrictions budgétaires actuelles, des projections du nombre des nominations de base et du fait qu'une nomination ne peut intervenir qu'après une proposition motivée de la commission de nomination et de désignation compétente du Conseil supérieur de la Justice.

La proposition de 48 stagiaires judiciaires vise à répondre au besoin sur le terrain.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

09 mai 2020 -19:38

Appartient à Conseil des ministres du 9 mai 2020

Marché public pour la Défense : transport du personnel par autobus et autocars

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public relatif au transport collectif ponctuel du personnel par autobus et autocars.

Ce marché public pluriannuel, composé de trois lots (zones géographiques) s'étend de 2020 à 2026. L'outsourcing des missions de transport collectif se fera progressivement, suivant la diminution du nombre de chauffeurs militaires et le retrait d'utilisation des bus vétustes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

09 mai 2020 -19:38

Appartient à Conseil des ministres du 9 mai 2020

Intégration de recommandations de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le Règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.

Ce projet a pour objectif la transposition partielle de la directive 2013/59/EURATOM en modifiant le Règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants (RGPRI). Le projet entend répondre aux recommandations et suggestions de l'*Integrated Regulatory Review Service* (IRRS) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) formulées en 2013, à savoir :

- aligner les dispositions sur la limite de dose équivalente pour le cristallin, l'utilisation de contraintes de dose dans le cadre du processus d'optimisation et la surveillance du lieu de travail avec les standards de sûreté de l'AIEA
- développer et maintenir un registre national des doses pour les personnes professionnellement exposées

Le projet d'arrêté royal couvre toutes les situations d'exposition (existante, planifiée ou d'urgence) et toutes les catégories d'exposition (professionnelle, du public et à des fins médicales). Il comporte également des dispositions relatives à l'entreposage hors bâtiments de substances radioactives.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants, et portant la transposition partielle la directive 2013/59/EURATOM du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, et abrogeant les directives 89/618/EURATOM, 0/641/EURATOM, 96/29/EURATOM, 97/43/EURATOM et 2003/122/EURATOM et l'entreposage hors bâtiments de substances radioactives

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

09 mai 2020 -19:38

Appartient à [Conseil des ministres du 9 mai 2020](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- Justice
- Finances
- Coopération au développement
- Asile et Migration
- Environnement
- Economie
- Personnes handicapées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

09 mai 2020 -19:38

Appartient à [Conseil des ministres du 9 mai 2020](#)

Surveillance dosimétrique : registre d'exposition et passeport radiologique

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la forme, le contenu ainsi que les modalités et restrictions d'accès et d'usage du registre d'exposition et du passeport radiologique, dans le cadre de la surveillance dosimétrique.

Le projet définit :

- les modalités relatives au fonctionnement et à l'usage du registre d'exposition
- les conditions et les modalités concernant la mise en place, l'utilisation et le fonctionnement du registre d'exposition
- la forme du registre d'exposition
- le contenu du registre d'exposition
- les règles relatives aux obligations des parties concernées par le fonctionnement et l'utilisation du registre d'exposition
- le contenu et la forme du passeport radiologique
- les règles à respecter concernant le fonctionnement et l'utilisation du passeport radiologique

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant la forme, le contenu ainsi que les modalités et restrictions d'accès et d'usage du registre d'exposition et du passeport radiologique et modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

09 mai 2020 -19:38

Appartient à Conseil des ministres du 9 mai 2020

Participation d'officiers belges à des opérations de lutte anti-drogue en Amérique centrale et à l'opération de lutte contre le Covid-19 "RESILIENCE"

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation d'un officier belge aux opérations de lutte anti-drogue de la marine des Etats-Unis en Amérique centrale et la participation d'un officier belge à l'opération française de lutte contre le Covid-19 "RESILIENCE".

Il s'agit des engagements opérationnels suivants :

- un officier belge pour une opération de lutte anti-drogue en Amérique centrale à bord de la frégate américaine USS PINCKNEY, à partir de début avril 2020 et pour une période maximale d'environ six mois
- un officier belge à bord du navire français FS MISTRAL pour l'opération "RESILIENCE" de lutte contre le COVID-19 (assistance logistique et médicale) au profit des îles de La Réunion et de Mayotte, pour la période du 25 mars au 31 juillet 2020

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be